

# **CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL**

*Séance du 2 février 2021 à 18 heures*

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures à la salle des Combarelles située avenue des Combarelles 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-sept janvier deux-mille-vingt-et-un conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BIÈS, Maire.

Étaient présents :

Eric ARIBAUD, Béatrice AUGÉ, Sandra BÉLUEL, Christian BIÈS, Yannick CHEVRIER, Henri CROS, Luc GACHES, Evelyne GIMENO, Daniel MARC, Karine MASSON
--

Étaient excusés :

Sylvie AUGÉ
-------------

Secrétaire de séance : Evelyne Gimeno

## **1. Projet 8000 arbres**

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de **trente-quatre essences adaptées aux territoires** (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par **le Département et le CAUE de l'Hérault** pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, M le Maire propose au Conseil Municipal:

- d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de 29 arbres :  
Arbousier 3, Arbre de Judée 3, Arbre impérial 4, Erable de Montpellier 3, Micocoulier de Provence 3, Olivier d'Europe 3, Sorbier des oiseleurs 10.
- d'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : Aire de jeux et Entrée des Bourdelles ;
- d'autoriser M le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité et accepte la cession des 29 arbres, l'affectation de ces plantations et autorise M le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

## 2. Subventions DSIL

La rénovation énergétique du gîte communal peut faire l'objet d'une subvention DSIL exceptionnelle dont le dossier doit être déposé avant le 10 février 2021.

Le montant total des travaux ne pouvant pas être supportés par les seules finances de la commune, M le Maire propose le plan de financement suivant :

-	Poêle à granulés	5 470,15
-	Isolation	1 103,86
-	<b>Montant total des travaux</b>	<b>6 574,01</b>
-	DSIL 80 %	5 259,21
-	Autofinancement 20 %	1 314,80

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et autorise M le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

La rénovation du gîte communal pour être mis en location annuelle, nécessaire vu la croissance démographique de la commune, peut faire l'objet d'une subvention DSIL.

Le montant des travaux ne pouvant pas être supportés par les seules finances de la commune, M le Maire propose le plan de financement suivant :

•	Radiateurs et VMC	2 904,00
•	Placo et peinture	9 510,00
•	<b>Montant total des travaux</b>	<b>12 414,00</b>
•	DSIL 80 %	9 931,20
•	Autofinancement 20 %	2 482,20

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et autorise M le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

## 3. Subvention du département

La création d'un espace de jeux en bois peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental. Le montant total de l'investissement ne pouvant pas être supportés par les seules finances de la commune, M le Maire propose le plan de financement suivant ;

•	Devis	20 950,00
•	<b>Montant total</b>	<b>20 950,00</b>
•	Département 80 %	16 760,00
•	Autofinancement 20 %	4 190,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et autorise M le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

#### 4. Questions diverses

➤ Commission agriculture : recyclage foncier des friches avant le 19 mars

M CHEVRIER se charge de transmettre la liste des producteurs de la commune qui exploitent ou qui sont solidaires.

➤ Vaccination

La mairie va recenser les personnes dans l'incapacité médicale de se déplacer et souhaitant se faire vacciner. La vaccination sera assurée par les services du SDIS.

➤ Adressage

M le Maire fait un compte rendu de la réunion avec Monsieur ROIG responsable client entreprise La Poste : La Poste proposent divers services, dont portage des repas, des médicaments, téléalarme...

En ce qui concerne l'adressage, ils proposent uniquement une solution globale de numérotation de la commune. Cette proposition n'étant pas adaptée au besoin de la commune, Mme GIMENO et MASSON apporteront les modifications ponctuelles nécessaires. Un arrêté municipal sera pris pour renommer le chemin privé du Plo et la place de l'ancienne mairie.

➤ Parc « innover en pierres naturelles » 12/02

M le Maire a demandé à M BROSSARD, tailleur de pierres, de lui soumettre un projet pour réaliser une construction en pierres près de l'école.

➤ Formation élus

M le Maire rappelle que chaque élu peut s'inscrire aux formations du CFMEL

➤ Rando Oenotourisme

Un chemin de randonnée doit être mis en place par la fédération de randonnée de l'Hérault au départ de la cave coopérative de Hérépian. Ce parcours sera de 7 ou 12 km et devrait passer par les caves particulières des alentours.

Le chemin de randonnée passera par Le Pradal sans toutefois mener aux 2 caveaux de la commune ce dont il a fait part à la fédération en demandant de revoir le tracé. Aucun retour pour l'instant.

➤ Comptes Rendus des Commissions Grand Orb

Mme GIMENO a assisté à une réunion où il a été question de la mutualisation des engins qui pourrait être achetés par Grand Orb et prêtés aux communes sous conditions, ainsi que de la mutualisation du personnel pour les remplacements lors des congés.

Mme MASSON a assisté à une réunion sur la rénovation de l'habitat.

➤ Pays HLV

Les prochains projets portent sur la santé, la nutrition et le sport, pour les écoles, classes nature et découverte.

➤ « Nageurs du Caroux »

Le collectif « Nageurs du Caroux » a envoyé un courrier aux élus pour leur faire part de leur souhait d'avoir une piscine couverte afin de ne pas être obligés de se déplacer sur le Béziers.

➤ Fibre

Prochainement, toutes les habitations de la commune devraient être éligibles à la fibre. Chacun sera libre de choisir son opérateur.

➤ Collectif de parents

M le Maire donne lecture de la lettre reçue d'un collectif de parents, qui s'adresse aux Maires et aux directeurs et directrices des écoles allant d' Olargues à Bédarieux, afin d'avoir l'autorisation pour leurs enfants de ne plus porter le masque en classe.

Le conseil municipal constate que ce sujet n'est pas de la compétence de la commune.

➤ La Blaquièrre

M ARIBAUD fait un compte rendu de son entretien avec M MICHEL du Conseil Départemental. La création d'un parking au dessus de la fontaine, ente l'auberge et le caveau, pourra être, en principe, réalisable.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h00.

<b>ARIBAUD Éric</b>	
<b>AUGÉ Béatrice</b>	
<b>AUGÉ Sylvie</b>	
<b>BÉLUÉL Sandra</b>	
<b>BIÈS Christian</b>	
<b>CHEVRIER Yannick</b>	
<b>CROS Henri</b>	
<b>GACHES Luc</b>	
<b>GIMENO Évelyne</b>	
<b>MARC Daniel</b>	
<b>MASSON Karine</b>	